

Compte-rendu du Conseil municipal d'ESPINASSE VOZELLE
du vendredi 26 juin 2020 à 18 heures (Salle de la Mairie)

Présents : Maire : Michel Marien,
 Adjoint : Simone Beauvoir, Jean-Pierre Bettiga, Philippe Mondet,
 Conseillers : Catherine Bouchot David, Marie-Hélène Bourdier, Gaëlle Fonde, Morgane Laulin,
 Jacques Parmentier, Hervé Ramin, Marc Relot, Aline Tabardin Goigoux, Frédéric Touzain,
 Jocelyn Toton.

Absent excusé : Daniel Auxière, adjoint

Assistait également à la séance : Nadine Martin, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Bettiga

Ordre du jour

1)- Décisions du Maire

Michel Marien informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil municipal du 25 mai 2020 :

- réorganisation partielle des horaires et des affectations du personnel de l'école dans le cadre des nouvelles modalités de fonctionnement à la fin du confinement lié au COVID 19,
- - achat d'une nouvelle sonorisation mobile pour les cérémonies et les réunions publiques,
- achat de 3 cendriers sur pied installés devant l'entrée de la Mairie,
- achat et installation d'un fleurissement extérieur pour la salle polyvalente,
- achat d'une cafetière électrique avec moulin intégré afin d'améliorer l'accueil à la Mairie.

2)- Modification de la délibération du 25 mai 2020 concernant la possibilité donnée au Conseil municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée.

A la demande du contrôle de légalité en date du 25 juin 2020, il convient de reprendre cette délibération afin de compléter la possibilité pour le Maire d'exercer certaines attributions « sans conditions ni limites ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier sa délibération du 25 mai 2020 en tenant compte des observations du contrôle de légalité.

3)- Projet de construction d'une nouvelle école

Michel Marien rappelle que le projet de réaménagement et de restructuration de l'école maternelle et primaire qui avait été décidé par l'ancienne municipalité avait fait l'objet de nombreuses critiques, aussi bien des parents d'élèves que des enseignants, et que les polémiques l'avaient conduite à repousser le lancement des travaux alors même que les marchés avaient été attribués.

Depuis les élections, avec l'ensemble des élus du nouveau conseil municipal, il avait organisé une visite du futur chantier et les constatations qui y avaient été faites, aussi bien sur l'inadéquation du projet aux besoins que sur la fonctionnalité des locaux, l'avait conduit à remettre en cause ce projet, dont le coût apparaissait en outre élevé au regard des résultats attendus.

Il avait donc pris contact avec l'architecte retenu, Monsieur Bruno Brun, pour lui indiquer sa décision d'abandonner le projet actuel et de lancer une nouvelle procédure sur la base d'une construction neuve, sur un terrain communal à proximité de la Mairie et du projet « Séniors ». La nouvelle consultation pour la maîtrise d'œuvre sera effectuée par les services mutualisés de Vichy Communauté.

Il présente ensuite le contenu des premières études et réflexions du Groupe de travail composé de lui-même, et de Jean-Pierre Bettiga, Philippe Mondet, Daniel Auxière et Simone Beauvoir. L'exposé des motifs qui a été rédigé justifie la proposition d'un nouveau projet de groupe scolaire et en définit l'expression des besoins à l'intention de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Il indique qu'un nouveau plan de financement a été élaboré sur la base d'une dépense totale, tous frais compris, de 1 100 000 € TTC dont 100 000 € d'équipements (mobilier, matériels et équipement scolaires et pédagogiques, plein air, sports...).

L'opération serait engagée immédiatement pour une ouverture souhaitée à la rentrée 2022, et l'attache de Vichy Communauté a d'ores et déjà été prise afin de bénéficier de ses services.

Le nouveau plan de financement sera alimenté dans un premier temps par un autofinancement de 152 466 euros qui sera inscrit au budget 2020, la dépense étant étalée sur les quatre années à venir, de 2020 à 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fait part de sa satisfaction. Il décide à l'unanimité d'abandonner le projet actuel et de lancer une nouvelle procédure pour la construction d'un groupe scolaire neuf, sur un terrain communal situé à proximité de la Mairie.

4)- Projet de restructuration et de requalification de la voirie du quartier des Loubières

Michel Marien rappelle que le quartier des Loubières a subi des dégâts importants à la suite des orages du mois de mai 2016, ainsi qu'en raison de la circulation de nombreux engins de chantiers liée à une forte augmentation des nouvelles habitations. Il convient à présent de répondre aux besoins de ce quartier.

L'objectif est de réaliser un programme de restructuration et de requalification de la voirie afin de mettre en place une desserte du quartier conforme tant aux besoins techniques actuels qu'à ceux des riverains, en intégrant :

- Une véritable identité de quartier, esthétique et paysagère,
- Les contraintes de ruissellement en cas de pluies intenses,
- Les contraintes d'évolution des réseaux avec l'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphonie,
- Les contraintes de circulation et de croisement des riverains,
- Les contraintes de travaux en cours dans le cas de nouvelles constructions,
- Les contraintes de servitudes, telles que par exemple une plateforme pour les poubelles, des possibilités de stationnement...etc.

Différentes études réalisées par des services spécialisés du Département tels que l'ATDA pour la voirie et le SDE pour l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public, permettent de chiffrer le coût total de l'opération à 550 000 € TTC, dont 356 000 € TTC à la charge directe de la Commune. Une première tranche de 130 000 euros, alimentée par autofinancement, sera inscrite au Budget primitif 2020.

Les études seraient engagées très rapidement, les travaux débuteraient dans le courant de l'année 2021 et la fin du chantier pourrait être envisagée pour la fin de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le projet de restructuration et de requalification de la voirie du quartier des Loubières tel qu'il lui est présenté.

5)- Personnel : Prime exceptionnelle COVID 19

Michel Marien indique que le Gouvernement vient de prévoir la possibilité pour les collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux agents qui auraient été soumis à un surcroît significatif de travail afin d'assurer la continuité des services publics pendant le confinement lié à la crise sanitaire durant l'épidémie de COVID 19.

Le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 fixe les catégories de personnels qui peuvent en bénéficier, le montant maximum de la prime, ainsi que les conditions de son attribution et de son versement.

Il appartient au Conseil municipal d'ouvrir la possibilité du versement de cette prime exceptionnelle, et il reviendra ensuite au Maire d'attribuer cette prime de manière individuelle en fixant la liste des agents bénéficiaires, le montant pour chacun dans la limite du plafond autorisé ainsi que les modalités de son versement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir la possibilité du versement d'une prime exceptionnelle pour les agents de la commune qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles afin d'assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

6)- Personnel : création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet

Michel Marien rappelle que les emplois de la Commune sont créés par délibération du Conseil municipal. Il indique que dès son élection son attention avait été attirée sur le poste d'adjoint d'animation en contrat à durée déterminée, qui avait été créé pour répondre à un accroissement temporaire d'activité et qu'il apparaissait nécessaire de pérenniser.

Il propose donc d'inscrire au tableau des effectifs un poste supplémentaire d'adjoint d'animation à temps complet afin de renforcer l'accueil périscolaire et le centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste supplémentaire d'adjoint d'animation à temps complet.

7)- Effectifs du personnel : augmentation des horaires hebdomadaires de plusieurs postes.

Michel Marien explique qu'en raison de l'évolution de la charge de travail et de l'amélioration souhaitée de la qualité des services rendus, il est apparu nécessaire d'augmenter les horaires hebdomadaires des emplois suivants à compter du 1^{er} septembre 2020 :

| | |
|---|---------------------------------------|
| Emploi d'adjoint d'animation (actuellement de 4,17 h) | augmenté à 8h 45 hebdomadaires |
| Emploi d'adjoint technique (actuellement de 9,83 h) | augmenté à 12 h hebdomadaires |
| Emploi d'adjoint technique (actuellement de 17,5 h) | augmenté à 35 h hebdomadaires |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2020 comme proposé par le Maire.

8- Budget primitif 2020

Michel Marien demande à Jean-Pierre Bettiga de présenter les grandes lignes du Budget primitif 2020 qu'il a élaboré avec la secrétaire de Mairie et qui a fait l'objet d'une première présentation devant la Commission des finances composée de Mme Gaëlle Fonde et de Mr Frédéric Touzain, puis d'un exposé devant l'ensemble du Conseil municipal réuni en séance de travail.

JP Bettiga rappelle que le budget communal comporte **un Budget principal** qui recouvre l'ensemble des activités de la Commune, et **un Budget annexe** qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes du projet « Séniors » depuis le début de sa construction.

a) Le budget principal

Le total de la section de fonctionnement s'élèvera en 2020 à 678 199 € en dépenses comme en recettes, dont 44 705 € qui seront affectés à l'autofinancement de la section d'investissement, soit une dépense totale nette de 633 494 €.

Le principal poste de *dépenses de fonctionnement* concerne bien naturellement les dépenses de personnel qui représentent 53.31 % du budget, soit la somme de 337 695 € salaires et charges comprises. Les charges financières, c'est-à-dire les intérêts de la dette cumulée de la Commune ne représentent quant à elles que 18 830 € soit 2.97 %. Enfin, compte tenu d'une situation économique incertaine liée au Covid 19, un crédit important de 43 702 €, soit 6.90 % du total, a été réservé en dépenses imprévues.

Quant aux recettes, les deux postes les plus importants sont tout d'abord les « Impôts et taxes » pour un montant de 473 309 € (soit 69.79 % du total), puis les « Dotations, subventions et participations » pour une somme de 155 560 € (soit 22.94 % du total).

Le total de la section d'investissement s'élèvera quant à lui à 431 097 € en dépenses comme en recettes, les deux plus grands postes de dépenses prévisionnelles portant naturellement sur les chantiers prioritaires, à savoir *la Construction d'un nouveau groupe scolaire* (maternelle et primaire) pour lequel un crédit de 152 466 € a été réservé cette année, et *la restructuration et la requalification de la rue des Loubières* pour laquelle un premier crédit de 130 000 € a été inscrit.

Il est important de noter que ces deux importants crédits résultent du seul autofinancement de la Commune, le budget 2020 étant équilibré sans aucun recours à l'emprunt. A noter également que cette situation est liée également à une très bonne gestion de la précédente équipe municipale.

b) Le budget annexe « Séniors »

Le montant des dépenses depuis l'origine s'élève à 185 309 € et ce budget est actuellement en déficit de 29 685 €, les loyers étant destinés à le rééquilibrer au fil du temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif de l'exercice 2020 (budget principal et budget annexe « Séniors »).

9)- Taux des taxes communales 2020

Michel Marien rappelle aux nouveaux élus municipaux que leur programme de campagne électorale prévoyait **« la préservation de l'équilibre du budget communal et la maîtrise de l'évolution des impôts locaux »**. C'est ainsi qu'il propose de maintenir les taux actuels pour 2020 à savoir :

- Taxe foncière (Bâti) : 16,08 %

- Taxe foncière (Non Bâti) : 29,85 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir pour 2020 le taux des taxes directes locales à 16.08 % pour la taxe foncière-bâti et à 29.85 % pour la taxe foncière-non bâti.

10)- Accueil périscolaire, accueil de loisirs et cantine (année scolaire 2020-2021) : nouveaux règlement intérieur et fiche de renseignements

Dans le cadre de la Délégation 3 (Adjointe Simone Beauvoir), la commission « Enfance-Jeunesse » présente un *projet de nouveau règlement intérieur et un modèle de fiche de renseignements* pour l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs et la cantine, applicables à la prochaine rentrée scolaire 2020/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter pour la rentrée scolaire 2020/2021 le nouveau Règlement intérieur et la Fiche de renseignements pour l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs et la cantine.

11)- Composition du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Après avoir sollicité les candidatures des conseillers et de certains habitants de la Commune, Monsieur le Maire propose la composition suivante du CCAS :

- Michel Marien, président,
- Simone Beauvoir,
- Catherine Bouchot David,
- Marie-Hélène Bourdier,
- Gaëlle Fonde,
- Jacques Parmentier,
- Francine Brel,
- Marie Cante,
- Sylvia Chaput,
- Dominique Marien,
- Josiane Solvignon.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de fixer comme indiqué ci-dessus la nouvelle composition du Centre Communal d'Actions Sociales.

12)- Informations et questions diverses

Michel Marien indique qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès de plusieurs organismes publics, dont l'Etablissement public foncier SMAF Auvergne et le SICTOM Sud Allier. Il fait appel aux candidatures.

Daniel Auxière et Hervé Ramin s'étant portés candidats, ils sont désignés pour représenter la Commune au sein de ces deux organismes, Daniel Auxière comme titulaire et Hervé Ramin comme suppléant.

Michel Marien présente ensuite un certain nombre d'informations sur les opérations de communication qui ont été engagées depuis l'élection du Conseil municipal et sur les projets d'animations.

Il met l'accent sur :

- l'élaboration, par l'équipe municipale chargée de la communication, du journal de la Mairie **« ESPINASSE INFOS »**, et ses modalités de diffusion par les responsables de quartiers ;
- la réunion des riverains de la **rue des Loubières** afin de leur présenter le projet de restructuration de la voirie et de recueillir leurs attentes, réunion qui aura lieu au sein du quartier le samedi matin 11 juillet ;
- les nombreuses idées concernant les animations qui pourraient être organisées sur la Commune dès cette année. Il met en avant l'imagination et le travail des élus de la délégation 3 chargés de la culture et des loisirs, de la communication et de la vie associative.
- parmi ces idées, il cite entre autres :
 - projets d'ateliers, atelier médiathèque...
 - goûter pour les adultes, goûter pour les enfants,
 - projection en extérieur au stade,
 - affichage de grandes photos,

- remue-méninges,
- randonnées à thèmes,
- marché de l'artisanat (tous les 2 ans),
- projet avec la librairie de Gannat,
- animation jazz,
- projet avec l'école de musique de Riom,
- etc..., etc..., etc....

Il informe qu'une réunion sera organisée le jeudi 9 juillet prochain *avec la Société ORANGE* afin de savoir où elle en est de son plan d'installation de la fibre dans la Commune et comment elle compte réduire/supprimer « les zones d'ombre » qui pénalisent fortement certains habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance du Conseil municipal à 21 heures.